



Le Saint-Siège

DISCOURS DU PAPE JEAN PAUL II À LA IV ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DE LA COMMISSION PONTIFICALE POUR LES BIENS CULTURELS DE L'EGLISE

Samedi, 19 octobre 2002

*Vénérés frères dans l'épiscopat,
très chers frères et soeurs!*

1. Je suis heureux de vous accueillir au terme des travaux de la IV Assemblée plénière de la Commission pontificale pour les biens culturels de l'Eglise. J'adresse à chacun une salutation cordiale, ainsi que des sentiments de profonde gratitude pour le service que vous avez accompli jusqu'à présent.

Ma pensée se dirige avant tout vers Mgr Francesco Marchisano, Président de la Commission, que je remercie pour les sentiments exprimés au nom de tous et pour la synthèse éloquente de l'activité accomplie. Mon remerciement s'étend aux membres, au personnel et aux divers experts qui offrent avec générosité leur collaboration intense et bénéfique. Je désire confirmer à tous ma reconnaissance pour ce que cette Commission accomplit non seulement afin de préserver et de valoriser le riche héritage artistique, monumental et culturel accumulé par la communauté chrétienne au cours de deux millénaires, mais également pour faire mieux comprendre la source spirituelle dont elle jaillit.

L'Eglise a toujours considéré qu'à travers l'art, sous ses diverses expressions, se reflète d'une certaine façon l'infinie beauté de Dieu et que l'esprit humain est presque naturellement orienté vers Lui. Grâce à cette contribution également, comme le rappelle le Concile Vatican II, "la gloire de Dieu éclate davantage; la prédication de l'Evangile devient plus transparente à l'intelligence des hommes" (*Gaudium et spes*, n. 62).

2. L'Assemblée plénière qui vient de se conclure a consacré son attention au thème: "*Les biens*

culturels pour l'identité territoriale et pour le dialogue artistique et culturel entre les peuples". De nos jours, une plus grande sensibilité à l'égard de la conservation et de l'"accessibilité" aux ressources artistiques et culturelles, caractérise les politiques des administrations publiques et les multiples initiatives des institutions privées.

En effet, notre époque est caractérisée par la conscience que l'art, l'architecture, les archives, les bibliothèques, les musées, la musique et le théâtre sacré ne constituent pas seulement un dépôt d'oeuvres historiques et artistiques, mais un ensemble de biens dont doit pouvoir jouir toute la communauté. C'est pourquoi votre Commission a progressivement étendu, à juste titre, ses interventions au niveau mondial, consciente que les biens culturels ecclésiastiques constituent un terrain favorable pour une confrontation interculturelle féconde. A la lumière de cela, il est plus que jamais important de garantir la protection juridique de ce patrimoine, à travers des orientations et des dispositions opportunes qui tiennent compte des exigences religieuses, sociales et culturelles des populations locales.

3. Je voudrais rappeler ici avec des sentiments de profonde gratitude la contribution des circulaires et des orientations proposées en conclusion des Assemblées plénières régulières de votre Commission. Au fil du temps, on peut se rendre compte combien est indispensable la collaboration concrète avec les administrations et les institutions civiles, afin de créer ensemble, chacun dans son domaine de compétence, des actions coordonnées efficaces, en vue de la défense et de la protection du patrimoine artistique universel. L'Eglise a beaucoup à coeur la valorisation pastorale de son trésor artistique. En effet, elle sait bien que pour transmettre tous les aspects du message qui lui a été confié par le Christ, la contribution de l'art est particulièrement utile (cf. Jean-Paul II, *Lettre aux Artistes*, n. 12).

La nature organique des biens culturels de l'Eglise ne permet pas de séparer leur jouissance esthétique de la finalité religieuse poursuivie par l'action pastorale. Par exemple, l'édifice sacré atteint sa perfection "esthétique" précisément lors de la célébration des mystères divins, étant donné que c'est précisément à ce moment-là qu'il resplendit dans sa signification la plus authentique. Les éléments de l'architecture, de la peinture, de la sculpture, de la musique, du chant et des lumières forment une partie de l'unique ensemble qui accueille pour ses célébrations liturgiques la communauté des fidèles, constituée par les "pierres vivantes" qui forment un "édifice spirituel" (cf. P 2, 5).

4. Très chers frères et soeurs! La Commission pontificale pour les Biens culturels de l'Eglise rend depuis désormais douze ans un service précieux à l'Eglise. Je vous encourage à poursuivre votre engagement, en faisant participer toujours plus tous ceux qui se prodiguent pour promouvoir notre patrimoine historique et artistique. Qu'à travers votre action s'intensifie un dialogue fécond avec les artistes contemporains, en favorisant par tous les moyens possibles la rencontre et l'union entre l'Eglise et l'art. A ce propos, dans la *Lettre aux Artistes*, je rappelai que "au contact des oeuvres d'art, l'humanité de tous les temps - celle d'aujourd'hui également - attend d'être éclairée

sur son chemin et son destin" (n. 14).

L'Eglise entend offrir une semence d'espérance qui dépasse le pessimisme et l'égarement, également à travers les biens culturels, qui peuvent représenter le ferment d'un nouvel humanisme sur lequel greffer de façon plus efficace la nouvelle évangélisation.

Avec ces sentiments, en invoquant l'intercession maternelle de Marie, la *Tota pulchra*, je vous donne de tout coeur, ainsi qu'aux personnes qui vous sont chères, ma Bénédiction.